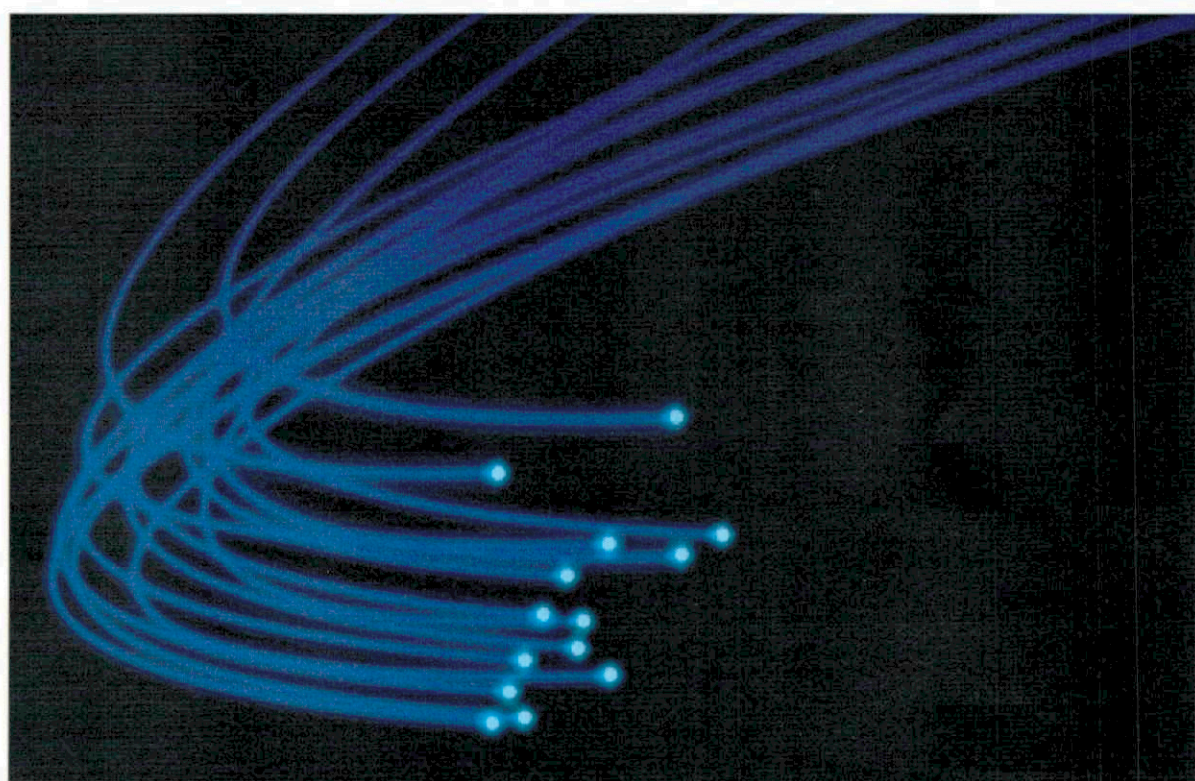


BUDGET ANNEXE  
DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT



14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
Fax : 03 87 05 27 27  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Affaire suivie par  
Pôle finances  
☎ 03.87.05.80.73  
📠 03.87.05.27.27  
[celine.pattar@cc-saulnois.fr](mailto:celine.pattar@cc-saulnois.fr)

REÇU LE  
13 JUN 2023  
S/P CHÂTEAU-SALINS

Le Président de la Communauté  
de Communes du Saulnois

à

SOUS-PREFECTURE DE  
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Madame la Sous-Préfète

Château-Salins, le 13 JUN 2023

## BORDEREAU DE DEPOT

Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Budget primitif 2023 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1)</li> <li>Budgets primitifs 2023 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de DELME</li> <li>- Zone de DIEUZE</li> <li>- Zone de FRANCAITROFF</li> <li>- Zone de MORVILLE-LES-VIC</li> <li>- Zone de MUNSTER</li> <li>- Réseau Très Haut Débit</li> <li>- ESAT d'ALBESTROFF</li> <li>- Zone LA SABLONNIERE</li> <li>- ZIC d'AMELECOURT</li> </ul> </li> <li>Budget primitif 2023 – Budgets annexes à caractère industriel et commercial de la CCS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SPANC (M49)</li> <li>- Déchets ménagers (M4)</li> </ul> </li> </ul>	<p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>

Le Président de la Communauté  
de Communes du Saulnois

Jérôme ENO





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**BUDGET ANNEXE RESEAU TRES HAUT DEBIT**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS - EPCI**

**Numéro SIRET : 24570120600162**

**Poste comptable de SGC de SARREBOURG**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**ANNEE 2023**

## SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	<b>I - Informations générales</b>		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II - Présentation générale du budget</b>		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	<b>III - Vote du budget</b>		
10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
14/15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
17	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	X	
18/19	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
20	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
22/23	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	X	
24	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
25	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
27	A4 - Etat des provisions	X	
28	A5 - Etalement des provisions	X	
29	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
30	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
31	A8 - Etat des charges transférées		X
32	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
33	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
34	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
35	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	<b>D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures</b>		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		X
36	D2-Arrêté et signatures	X	
			X



<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II- Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

III - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159  
Nombre de conseillers en fonction : 158  
Nombre de conseillers présents : 108  
Nombre de conseillers votants : 112

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 13 Mars 2023

POINT N° CCSDCC23012-H  
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe RTHD**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	8.573,57 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 8.573,57 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2021	- 162.923,57 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	152.205,19 €
Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>- 10.718,38 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe RTHD de 10.718,38 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe RTHD de 10.718,38 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Jérôme END**



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	234 928.06	234 928.06
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		234 928.06	234 928.06

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	323 591.42	334 309.80
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 718.38	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		334 309.80	334 309.80

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	569 237.86	569 237.86
------------------------	------------	------------



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	24 000.00		23 000.00	23 000.00	23 000.00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.					
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>24 000.00</b>		<b>23 000.00</b>	<b>23 000.00</b>	<b>23 000.00</b>
66	Charges financières	34 142.00		31 968.26	31 968.26	31 968.26
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionner</b>		<b>58 142.00</b>		<b>54 968.26</b>	<b>54 968.26</b>	<b>54 968.26</b>
023	Virement sect. d'inv.	10 719.00		23 609.80	23 609.80	23 609.80
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	156 350.00		156 350.00	156 350.00	156 350.00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionne</b>		<b>167 069.00</b>		<b>179 959.80</b>	<b>179 959.80</b>	<b>179 959.80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>225 211.00</b>		<b>234 928.06</b>	<b>234 928.06</b>	<b>234 928.06</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE</b>					<b>234 928.06</b>	<b>234 928.06</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.	68 861.00		78 578.06	78 578.06	78 578.06
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>68 861.00</b>		<b>78 578.06</b>	<b>78 578.06</b>	<b>78 578.06</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnem</b>		<b>68 861.00</b>		<b>78 578.06</b>	<b>78 578.06</b>	<b>78 578.06</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	156 350.00		156 350.00	156 350.00	156 350.00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnem</b>		<b>156 350.00</b>		<b>156 350.00</b>	<b>156 350.00</b>	<b>156 350.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>225 211.00</b>		<b>234 928.06</b>	<b>234 928.06</b>	<b>234 928.06</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE</b>					<b>234 928.06</b>	<b>234 928.06</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	23 609.80
---	-----------

: pour information



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipeme					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations,fonds divers et réserv					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	165 069.00		167 241.42	167 241.42	167 241.42
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financièr					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>165 069.00</b>		<b>167 241.42</b>	<b>167 241.42</b>	<b>167 241.42</b>
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissem</b>		<b>165 069.00</b>		<b>167 241.42</b>	<b>167 241.42</b>	<b>167 241.42</b>
040	Op.d'ordre de transfert entre sec	156 350.00		156 350.00	156 350.00	156 350.00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissem</b>		<b>156 350.00</b>		<b>156 350.00</b>	<b>156 350.00</b>	<b>156 350.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>321 419.00</b>		<b>323 591.42</b>	<b>323 591.42</b>	<b>323 591.42</b>
<b>D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.</b>					<b>10 718.38</b>	<b>10 718.38</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEME</b>					<b>334 309.80</b>	<b>334 309.80</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	308 700.00		154 350.00	154 350.00	154 350.00
16	Emprunts dettes assim.(hors 16)					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versé					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>308 700.00</b>		<b>154 350.00</b>	<b>154 350.00</b>	<b>154 350.00</b>
10	Dotations,fonds divers et réserv					
1068	Excédents de fonct.capitalisés	8 573.57				
138	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financièr					
024	Produits des cessions					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8 573.57</b>				
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissem</b>		<b>317 273.57</b>		<b>154 350.00</b>	<b>154 350.00</b>	<b>154 350.00</b>
021	Virement de la section de fonctio	10 719.00		23 609.80	23 609.80	23 609.80
040	Op.d'ordre de transfert entre sec	156 350.00		156 350.00	156 350.00	156 350.00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissem</b>		<b>167 069.00</b>		<b>179 959.80</b>	<b>179 959.80</b>	<b>179 959.80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>484 342.57</b>		<b>334 309.80</b>	<b>334 309.80</b>	<b>334 309.80</b>
<b>R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEME</b>					<b>334 309.80</b>	<b>334 309.80</b>

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE  
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

23 609.80



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	23 000.00		23 000.00
012	Charges de personnel et assim			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	31 968.26		31 968.26
67	Charges exceptionnelles			
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		156 350.00	156 350.00
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		23 609.80	23 609.80
	Autres			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		54 968.26	179 959.80	234 928.06

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	234 928.06
--	------------

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	167 241.42		167 241.42
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		156 350.00	156 350.00
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		167 241.42	156 350.00	323 591.42

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	10 718.38
--	-----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	334 309.80
---	------------



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des services, du domaine et ve			
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	78 578.06		78 578.06
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		156 350.00	156 350.00
78	Reprises sur amortiss. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		78 578.06	156 350.00	234 928.06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	234 928.06
--	------------

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	154 350.00		154 350.00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp. dettes assimil. (sf 1688 non bud)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach. à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		156 350.00	156 350.00
29	Provis. pour dépréciation des immob.			
39	Provis. dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch. à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis. pour dépréc. des Cptes de tiers			
59	Provis. pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virt. de la sect. de fonctionnement		23 609.80	23 609.80
024	Produits des cessions d'immob.			
	Autres			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		154 350.00	179 959.80	334 309.80

+

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	334 309.80
---	------------



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
011	<b>Charges à caractère général</b>	24 000.00	23 000.00	23 000.00
60612	Énergie - Électricité			
61521	Terrains			
615221	Bâtiments publics			
6161	Multirisques			
6227	Frais d'actes et de contentieu			
6232	Fêtes et cérémonies			
6236	Catalogues et imprimés			
6262	Frais de télécommunications			
627	Services bancaires			
6281	Concours divers (cotisations..	24 000.00	23 000.00	
637	Autres impôts			
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			
014	<b>Atténuations de produits</b>			
65	<b>Autres charges de gestion couran</b>			
656	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	24 000.00	23 000.00	23 000.00
	<b>(a)=(011+012+014+65+656)</b>			
66	<b>Charges financières(b)</b>	34 142.00	31 968.26	31 968.26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 142.00	31 968.26	
66112	Intérêts - Rattachement des IC			
	Calcul du 66112 :			
	ICNE de l'exercice :			
	ICNE de N-1 : 4553.83			
67	<b>CH. exceptionnelles(c)</b>			
673	Titres annulés			
68	<b>Dotations au provisions(d)</b>			
6815	Dotations aux provisions pour			
	<b>Autres(f)</b>			
022	<b>Dépenses imprévues(e)</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e</b>	58 142.00	54 968.26	54 968.26
023	<b>Virement à la section d'investisse</b>	10 719.00	23 609.80	23 609.80
042	<b>Opér.d'ordre de transfert entre se</b>	156 350.00	156 350.00	156 350.00
6811	Dotations aux amortissements d	156 350.00	156 350.00	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT</b>	167 069.00	179 959.80	179 959.80
	<b>DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
043	<b>Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo</b>			

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
	<i>Autres</i>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	167 069.00	179 959.80	179 959.80
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT. DE L'EXERCICE</b>	225 211.00	234 928.06	234 928.06
	<b>+</b>			
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	<b>+</b>			
	<b>002 RESULTAT REPORTE</b>			
	<b>=</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.</b>			234 928.06

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 553.83
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-4 553.83



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
013	<b>Atténuations de charges</b>			
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes.....</b>			
70388	Autres redevances et recettes			
70878	par d'autres redevables			
7088	Autres produits d'activités an			
73	<b>Impôts et taxes</b>			
74	<b>Dotations et participations</b>			
75	<b>Autres produits de gestion couran</b>	68 861.00	78 578.06	78 578.06
7552	Prise en charge du déficit du	68 861.00	78 578.06	
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		68 861.00	78 578.06	78 578.06
<b>(a)=70+73+74+75+013</b>				
76	<b>Produits financiers (b)</b>			
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>			
7788	Produits exceptionnels divers			
78	<b>Reprises sur provisions (d)</b>			
	<b>Autres (e)</b>			
	<b>TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e</b>	68 861.00	78 578.06	78 578.06
042	<b>Opér.d'ordre de transfert entre se</b>	156 350.00	156 350.00	156 350.00
7768	Neutr amort subv équipt versée	156 350.00	156 350.00	
043	<b>Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo</b>			
	<b>Autres</b>			
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	156 350.00	156 350.00	156 350.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXER</b>		225 211.00	234 928.06	234 928.06
<b>=Total des opé.réelles et d'ordre</b>				
<b>+</b>				
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>+</b>				
<b>002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>=</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.</b>				234 928.06

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00



## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
010	<b>Stocks</b>			
20	<b>Immo.incorporelles(hors opératio</b>			
204	<b>Subventions d'équipement versée</b>			
204132	Bâtiments et installations			
21	<b>Immo.corporelles(hors opérations</b>			
22	<b>Immo. reçues en affectation</b>			
23	<b>Immo.en cours(hors opérations)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>			
10	<b>Dotations, fonds divers et réserve</b>			
13	<b>Subventions d'investissement</b>			
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	165 069.00	167 241.42	167 241.42
1641	Emprunts en euros	165 069.00	167 241.42	
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
26	<b>Particip.et créances rattachées</b>			
27	<b>Autres immobilisations financière</b>			
	<b>Autres</b>			
020	<b>Dépenses imprévues</b>			
	<b>Total des dépenses financières</b>	165 069.00	167 241.42	167 241.42
	<b>Total dépenses opé.pour comptes de tier</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	165 069.00	167 241.42	167 241.42
040	<b>Opé.d'ordre transfert entre sectio</b>	156 350.00	156 350.00	156 350.00
	<b>Reprises sur autofinancement ant</b>			
	<b>Charges transférées</b>	156 350.00	156 350.00	156 350.00
198	Neutral amort subv équipt vers	156 350.00	156 350.00	
041	<b>Opérations patrimoniales</b>			
	<b>Autres</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	156 350.00	156 350.00	156 350.00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	321 419.00	323 591.42	323 591.42
	<b>DE L'EXERCICE</b>			
	<b>+</b>			
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	<b>+</b>			
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF</b>			10 718.38
	<b>REPORTE OU ANTICIPE</b>			
	<b>=</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE</b>			334 309.80



## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
010	<b>Stocks</b>			
13	<b>Subventions d'investissement</b>	308 700.00	154 350.00	154 350.00
1311	État et établissements nationa			
1312	Régions			
1313	Départements			
13151	GFP de rattachement			
1317	Budget communautaire et fonds			
1318	Autres	308 700.00	154 350.00	
16	<b>Empr. et dettes assimil.(hors 165)</b>			
1641	Emprunts en euros			
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
21	<b>Immobilisations corporelles</b>			
22	<b>Immo. reçues en affectation</b>			
23	<b>Immobilisations en cours</b>			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	308 700.00	154 350.00	154 350.00
10	<b>Dotations, fonds divers et réserve</b>	8 573.57		
1068	Excédents de fonctionnement ca	8 573.57		
138	<b>Autres subv.d'investis.transférées</b>			
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>			
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
26	<b>Particip.et créances rattachées</b>			
27	<b>Autres immobilisations financière</b>			
	<b>Autres</b>			
024	<b>Produit des cessions d'immob.</b>			
	<b>Total des recettes financières</b>	8 573.57		
	<b>Total recettes opé.pour comptes de tiers</b>			
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	317 273.57	154 350.00	154 350.00
021	<b>Virement de la sec. de fonctionne</b>	10 719.00	23 609.80	23 609.80
040	<b>Opé.d'ordre transfert entre sectio</b>	156 350.00	156 350.00	156 350.00
2804132	<i>Bâtiments et installations</i>	156 350.00	156 350.00	
	<b>Total prelev.de la sec.de fonctionn</b>	167 069.00	179 959.80	179 959.80
041	<b>Opérations patrimoniales</b>			
	<b>Autres</b>			
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	167 069.00	179 959.80	179 959.80
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	484 342.57	334 309.80	334 309.80
	<b>DE L'EXERCICE</b>			
	<b>+</b>			
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			

## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
+				
	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF			
	REPORTE OU ANTICIPE			
=				
	TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULEI			334 309.80



RTHD - BP 2023

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B 3</b>

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**

**A2.1**

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2023	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 01/01/2023
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					3 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 500 000,00									
86473568837	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	19/08/2016	02/09/2016	10/11/2016	3 500 000,00	F	Taux fixe à 1,31 %	1,310	1,316	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>3 500 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(9) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				2 502 869,93						167 241,42	31 968,26		4 249,54	
1641 Emprunts en euros (total)				2 502 869,93						167 241,42	31 968,26		4 249,54	
8647568837	N		A-1	2 502 869,93	13,61	F	Taux fixe à 1,31 %	1,316		167 241,42	31 968,26		4 249,54	
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1673 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locaux/acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>				<b>2 502 869,93</b>						<b>167 241,42</b>	<b>31 968,26</b>		<b>4 249,54</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) 1 type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations d'emprunt (exemple : A-1 : C-3).  
En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 : C-3).

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 7/68.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement, défini de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	Indices sous-jacents	A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					Autres indices (6)
		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100.00%					
	Montant en euros	2 502 870 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV

A2.4



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2023	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable													
Simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnd, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.





IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

## A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661 1 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat de décharge et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

## A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
<b>AMORTISSEMENT</b>	Seuil d'amortissement sur un an : 1 500,00 € TTC	28/11/2003
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES EN</b>	Sur la même durée que l'amortissement des biens	28/04/2011
<b>AUTRES PROCEDURES</b>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Cf. Délib.CCSDCC11049 du 28/04/2011 Cf. Délib.CCSDCC17137 du 27/12/2017  Type (L/D/V) : Catégories de biens amortis : Durée :	

Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Membres de délégués désignés : 148  
 Membres de délégués en fonction : 148  
 Membres de délégués présents : 89

COMMUNAU  
 DU

Envoyé en préfecture le 16/05/2011  
 Reçu en préfecture le 18/05/2011  
 Article de loi n° 2004-191 du 19 février 2004  
 N° CCSDCC11048-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049

FINANCES

**Objet :** Amortissement des immobilisations – Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
➤ logiciels	2 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
<b>Immobilisations corporelles</b>		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.



Envoyé en préfecture le 16/05/2011

Reçu en préfecture le 16/05/2011

Affiché le

ID : 057-245701206-20110428-CP-SDCC-11049-DE

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Roland GEIS**



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de  
la Moselle

Arrondissement  
de Château-Salins

Membres de  
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003  
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 16 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président





Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Nombre de délégués désignés : 148  
 Nombre de délégués en fonction : 148  
 Nombre de délégués présents : 47  
 Nombre de délégués votants : 51

Envoyé en préfecture le 20/01/2014  
 Reçu en préfecture le 20/01/2014  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DU SAULNOIS  
 CCSDCC14007-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 16 janvier 2014  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

**Objet :** Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Envoyé en préfecture le 20/01/2014

Reçu en préfecture le 20/01/2014

Affiché le 20/01/2014

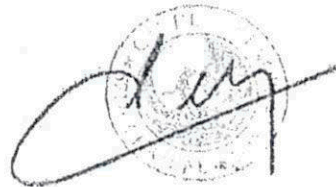
ID: 057-245701206-20140116-CCSDCC4007-DE

- ✓ **AUTORISE** la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS





Envoyé en préfecture le 28/12/2017  
 Reçu en préfecture le 28/12/2017  
 Affiché le : 28/12/2017  
 ID : 057-245701206-20171227-CCSDCC17137-DE

Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Nombre de conseillers désignés : 148  
 Nombre de conseillers en fonction : 148  
 Nombre de conseillers présents : 55  
 Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;  
 Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;  
 VU les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

Objet : Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;  
 Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
> Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
> Mobilier	10 ans
> Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
> Matériel informatique	2 ans
> Matériels classiques	6 ans
> Installations de voirie	20 ans
> Plantations	15 ans
> Bâtiments légers	15 ans
> Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :

- fixait la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
> Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans





Envoyé en préfecture le 28/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le 28/12/2017

IC : 031 24 70 203 201 72 70 15 020 171 37-DE

- 2) de mettre en œuvre, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Après délibération, l'assemblée :

- FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

- MET EN OEUVRE, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
- AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	59
Pour	59
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Roland GEIS

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle  
✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS




Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 83

Nombre de conseillers votants : 89

Envoyé en préfecture le 22/12/2021  
Reçu en préfecture le 22/12/2021  
Affiché le   
ID : 057-245701206-20211215-CCSDCC21116-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 8 décembre 2021

POINT N° CCSDCC21116  
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au compte 2041412 versées dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisé 2021-2026 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée délibérante de la collectivité qui verse des fonds de concours peut librement fixer la durée d'amortissement de ceux-ci, indépendamment de leur destination.

L'article 186 de la Loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ». Les fonds de concours peuvent donc correspondre à des subventions soit d'équipement, soit de fonctionnement.

Dans la première hypothèse, ils doivent être retracés en section d'investissement du budget et être amortis conformément aux articles L.2321-2 (27° et 28°) et R.2321-1 du CGCT.

L'article R.2321-1, dans son troisième alinéa, fixe la durée d'amortissement à quinze ans au maximum pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics. Mais il est possible de choisir une durée plus courte (même un an), dès l'année de versement, sur décision expresse de l'assemblée délibérante.


Il en résulte que, dans cette limite, l'assemblée délibérante de la collectivité versante peut librement fixer la durée d'amortissement de telles subventions, indépendamment de leur destination. De même, aucune disposition n'impose d'amortir des subventions d'objet identique à la même cadence. En revanche, selon l'article R.2321-1, « tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme ». Pour une subvention donnée, le plan d'amortissement arrêté est donc intangible, il ne peut être interrompu ou modulé.

Compte-tenu de ce qui précède,

Par dérogation à la délibération n°CCSDCC17137 du 27/12/2017, fixant la durée d'amortissement des subventions inscrites au chapitre budgétaire 204,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances, réunie le 13 décembre 2021 ;



Envoyé en préfecture le 22/12/2021  
Reçu en préfecture le 22/12/2021  
Affiché le   
ID : 057-245701206-20211215-CCSDCC21116-DE

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **FIXER** la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- **METTRE EN ŒUVRE** la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- **MET EN ŒUVRE** la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	89
Ayant pris part au vote	87
Abstention	1
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

BUDGET ANNEXE RESEAU TRES HAUT DEBIT

INVENTAIRE DU PATRIMOINE AU 01/01/2023

Compte 204132 : Subventions d'équipement versées au Département - Bâtiments et installations

Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amortissement	Amort. antérieurs	Amort. 2023	Valeur nette comptable au 31/12/2023
Appels de fonds MOSELLE FIBRE	2016	1 225 280.00	40	153 160.00	30 632.00	1 041 488.00
	2017	1 464 680.00	40	183 085.00	36 617.00	1 244 978.00
	2018	1 230 880.00	40	123 088.00	30 772.00	1 077 020.00
	2019	2 333 160.00	40	174 987.00	58 329.00	2 099 844.00
TOTAL		6 254 000.00		634 320.00	156 350.00	5 463 330.00

Compte 21533 : Réseaux câblés

Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amortissement	Amort. antérieurs	Amort. 2023	Valeur nette comptable au 31/12/2023
Mise en œuvre FTTH - Plaque 1	2013	3 567 685.52		0.00	0.00	3 567 685.52
AMO + Marché de conception réalisation						
TOTAL		3 567 685.52		0.00	0.00	3 567 685.52

Mise à disposition budgétaire

Cpte 204 -2022

Question compte 1318 - Amortissable :

308 700.00



IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS

IV

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au ...	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
6815 Contenteux surconsom <sup>e</sup> SFR		21/10/2020	53 561.03	53 561.03		53 561.03
<b>TOTAL GENERAL</b>						

**IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS**

IV

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
6815	Contentieux surconsom <sup>e</sup> SFR	53 561,03	1 année	53 561,03		
<b>TOTAL GENERAL</b>						



Département de la Moselle

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 103

Nombre de conseillers votants : 115

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Septembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 21 Septembre 2022

**POINT N° CCSDCC22074**  
**FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Actualisation des provisions semi-budgétaires liées à l'existence d'un contentieux**

Aux termes de l'instruction M14, des provisions doivent être constituées dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter, en fonction du risque encouru. Elle est maintenue et ajustée si nécessaire, jusqu'à ce que le jugement soit définitif.

*VU la délibération n°CCSDCC20102 du 21 octobre 2020, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait la constitution de provisions semi-budgétaires liées à l'existence de contentieux, au sein des différents budgets de la CCS ;*

*VU la délibération n°CCSDCC21105 du 15 décembre 2021, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le maintien des provisions semi-budgétaires liées à l'existence de contentieux, au sein des différents budgets de la CCS, pour l'année 2021, suivant le tableau ci-dessous :*

Contentieux	Evaluation du risque en € (montant à provisionner)	Nature du risque	Provision constituée au 31/12/2021
<b>BUDGET PRINCIPAL DE LA CCS</b>			
OPAH – Contentieux lié au non versement du cofinancement PADTM	21.120,00 €	Requête enregistrée le 02/09/2019 auprès du tribunal administratif de Strasbourg, en indemnisation pour préjudice économique résultant de l'absence de versement de la subvention départementale de 21.120 euros destinée à financer des travaux de rénovation d'un bien immobilier.	- Origine : délibération n°CCSDCC20102 du 21/10/2020 - Type : Provisions semi-budgétaire - Montant de la provision constituée au 31/12/2021 : 21.120,00 €
<b>BUDGET ANNEXE RTHD</b>			
Litige SFR / CCS	53.561,03 €	Différend relatif à la réception de 2 factures de surconsommation inhérentes au NRO de DALHAIN : - du 02/02/2016, d'un montant de 37.545,84 € - du 01/03/2016, d'un montant de 16.015,19 €.	- Origine : délibération n°CCSDCC20102 du 21/10/2020 - Type : Provisions semi-budgétaire - Montant de la provision constituée au 31/12/2021 : 53.561,03 €

Compte-tenu de la persistance desdits contentieux,

Et de la requête présentée par la plaignante, concernant le contentieux lié au non PADTM, enregistrée au greffe de la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 03/02/2022, ainsi que l'ordonnance du 06/04/2022 fixant la clôture de l'instruction au 01/07/2022 ;

Sous réserve de l'avis des membres de la Commission Finances qui seront réunis le 23 septembre 2022,

**Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :**

- **APPROUVER** le maintien des provisions semi-budgétaires, relatives à l'existence de contentieux, au sein des différents budgets de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau mentionné ci-dessus.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le maintien des provisions semi-budgétaires, relatives à l'existence de contentieux, au sein des différents budgets de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau mentionné ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président  
Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	115
Ayant pris part au vote	115
Abstention	1
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>114</b>
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		323 591.42	323 591.42
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		323 591.42	323 591.42
16	Empr.et dettes assi.hors 16449 et 166(A)	167 241.42	167 241.42
1641	Emprunts en euros	167 241.42	167 241.42
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections = C+D	156 350.00	156 350.00
	Reprises / Autofinancement antérieur (C)	156 350.00	156 350.00
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
198	Neutral amort subv équipt vers	156 350.00	156 350.00
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	323 591.42	0.00	10 718.38	334 309.80

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

### DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES)</b>		179 959.80	179 959.80
<b>= a+b+c+d</b>			
	<b>Ressources propres ext. (a)</b>		
	<b>Autres rec. financières (b)</b>		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions		
	<b>Autre</b>		
	<b>Transf. entre sections (c)</b>	156 350.00	156 350.00
15	Prov. pour risques et charges		
2804132	Bâtiments et installations	156 350.00	156 350.00
.9	Prov. pour dépréciation		
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	23 609.80	23 609.80

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
<b>Total ressources propres disponibles</b>	179 959.80	0.00	0.00	0.00	179 959.80

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	334 309.80
<b>Recettes propres disponibles</b>	179 959.80
<b>Solde</b>	-154 350.00



RTHD - BP 2023

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE</b>	<b>C3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
MOSELLE FIBRE:Synd. Mixte d'Aménagement Numérique	23/03/2015		

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	158
Nombre de membres présents	108
Nombre de suffrages exprimés	109
VOTES : Pour	109
Contre	
Abstentions	

Date de convocation : 03/04/2023

Présenté par le Président,  
A CHATEAU-SALINS, le 12/04/2023

Le Président,  
Délibéré par l'assemblée délibérante



A CHATEAU-SALINS, le 12/04/2023  
Les membres du conseil communautaire

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture





Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	115
Ayant pris part au vote	111
Abstention	2
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>109</b>
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics »



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
ABONCOURT SUR SEILLE	1		BAGNON Fabrice		DI MATTEO Eric
ACHAIN	2		RENARD Louis		DUBOIS Jérôme
AJONCOURT	3		VERHEE René		DONO Michel
ALAINCOURT LA COTE	4		DOYEN Bernard		NICOLAS François
ALBESTROFF	5		MUSSOT Germain		
ALBESTROFF	6		PREVOT Michel		
AMELECOURT	7		CHAIZE Gérard		ADONIAS René
ATTILLONCOURT	8		GAZIN Patrick		THIEBAUT Claude
AULNOIS SUR SEILLE	9		PROVOST Jean-Luc		GRANDCLAUDE Thierry
BACOURT	10		BELLOY Thierry		STEGNER Sylviane
BASSING	11		LEGRAND Christian		LAVAL Simon
BAUDRECOURT	12		BIZE Martine		DECKER François
BELLANGE	13		CAMPADIEU Marcel		PERNET Pascal

Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Proc.

Conseillers suppléants

A à C

<b>BENESTROFF</b>	14		JAYER Francis 		JAYER Pierre
<b>BENESTROFF</b>	15		THIRION Laurent		
<b>BERMERING</b>	16		SCHAEDGEN Denis		
<b>BEZANGE LA PETITE</b>	17		SEVE Hervé		NAVE Claude 
<b>BIDESTROFF</b>	18		BELLO Hervé		PIERRON Francis
<b>BIONCOURT</b>	19		MICHEL Patrick		PERRIN Philippe
<b>BLANCHE EGLISE</b>	20		BOUBEL Alain 		BROQUARD Jean-Michel
<b>BOURDONNAY</b>	21		BARBIER Armelle 		JULLY Patrick
<b>BOURGALTROFF</b>	22		HINSCHBERGER Sylvain 		DENIS Marcel
<b>BREHAIN</b>	23		BUTLINGAIRE Olfvier		GALAN Daniel
<b>BURLIONCOURT</b>	24		RICATTE François 		NONDIER Christian
<b>CHAMBREY</b>	25		PEIFFERT Patrick 		ALBRECH Gaëtan
<b>CHATEAU BREHAIN</b>	26		PETIT Jean-Paul		LALLEMENT Michel
<b>CHATEAU SALINS</b>	27		BENIMEDDOURENE Gaëtan		



Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Proc.










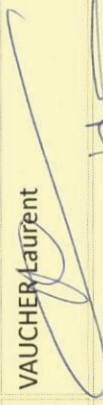
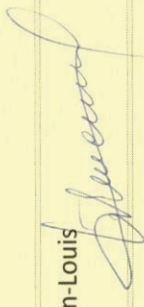

Conseillers suppléants

A à C

CHATEAU SALINS	28		HAMANT Daniel		
CHATEAU SALINS	29		HAZOTTE Bernard		
CHATEAU SALINS	30		LARIVIERE Sylvie		
CHATEAU SALINS	31		MARTIN-CAPET Monique		
CHATEAU SALINS	32		SIMON Patrick		
CHATEAU SALINS	33		STOCK MARGALET Sandrine		
CHATEAU SALINS	34		WEISSE Sandrine		
CHATEAU SALINS	35		X		
CHATEAU VOUE	36		SCHMITT-KNOFF Isabelle		PEREK Hélène
CHENOIS	37	✓	CHIR Sandrine		MAOT Alexandre
CHICOURT	38		BARTHELEMY Yves		LONCAR Nathalie
CONTHIL	39		ROMAIN Olivier		SEMMEBECK Valérie
CRAINCOURT	40		FISCHER Didier		MATHIEU Dominique
CUTTING	41		IMHOFF Germain		DUCHESNE Olivier

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DALHAIN	42		CONTE Didier		NAVARRO-ABOUT Joëlle
DELME	43		FORFERT Michel 		
DELME	44		KLOPP Loïc 		
DELME	45		PILLEUX Christelle 		
DELME	46		THESE Didier 		
DIEUZE	47		ESSELIN Christophe 		
DIEUZE	48		HAMANT Michel 		
DIEUZE	49		HERBUVEAUX Francine 		
DIEUZE	50		HOCQUEL Daniel 		
DIEUZE	51		LANG Jérôme 		
DIEUZE	52		LOUIS Bernard		
DIEUZE	53		OBELLIANNE Laurence 		
DIEUZE	54		RESCHWEIN Sylvie 		

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DIEUZE	55		SASSO Dominique 		
DIEUZE	56		SCHREINER-WIRTZ Rachel		
DIEUZE	57		TORMEN Sylvie 		
DOMNOM LES DIEUZE	58		THIRION Micheline 		THIRION Eric
DONJEU	59		LEMOINE Serge 		LESEUR Daniel
DONNELAY	60		CHAMANT Christian		BOURGUIGNON André
FONTENY	61		DONATIN Alain 		HOUBIN Christian
FOSSIEUX	62		DIEUDONNE Thérèse 		LECAQUE Daniel
FRANCALTROFF	63		CUFER Daniel 		
FRANCALTROFF	64		MULLER Nadine 		
FREMERY	65		BARBIER Marie-Thérèse 		PERRIN Jean-Luc
FRESNES EN SAULNOIS	66		CIARAMELLA Raphaël		VAUCHER Laurent 
GELUCOURT	67		VEVEURT Jean-Louis 		THOLEY Fatima 
GERBECOURT	68		DEHAND Jacques		GUYOT Philippe



Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	D à H
<b>GIVRYCOURT</b>	69		ZIMMERMANN Jacques		NAVELOT Virginia	
<b>GREMECEY</b>	70		L'HUILLIER Guy 		BLAISIN Philippe	
<b>GUEBESTROFF</b>	71		CHATEAUX Thierry 		SCHERRER Gilbert	
<b>GUEBLANGE LES DIEUZE</b>	72		VOINOT Gilbert 		TEPPE Eujénia	
<b>GUEBLING</b>	73		REMILLON Joseph 		BERNARD Evelyne	
<b>GUINZELING</b>	74		GERING Maurice 		ADRIAN Marc	
<b>HABOUDANGE</b>	75		CANTENEUR Pierre 		CATTELOIN Brigitte	
<b>HAMPONT</b>	76		SCHERRER Sylvain 		MASSON Gérard	
<b>HANNOCOURT</b>	77		GODFRIN Jean-Noël 		MEYER Pascal	
<b>HARAUCCOURT SUR SEILLE</b>	78		JOST Annette 		HENRY Franck	
<b>HONSKIRCH</b>	79		MONSIEUX Carol 		GAERTNER Fabien	




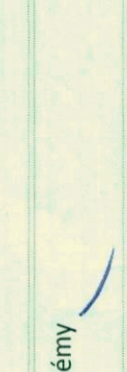
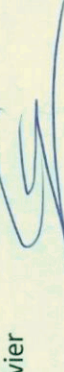

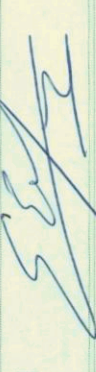






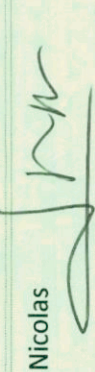



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023







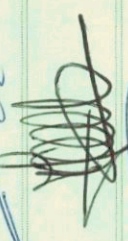
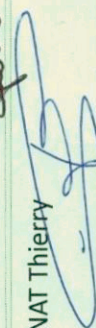
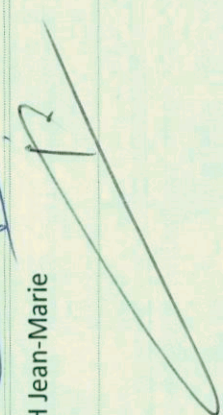
I à N

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
INSMING	80		BRULLARD Philippe 		
INSMING	81		PATTAR Alain 		
INSVILLER	82		BOUSCHBACHER Sylvie 		FIMEYER Christian 
JALLAUCOURT	83		FLORENTIN François 		NEIS Rachel
JUVELIZE	84		CIMINERA Sylvain 		VELOT Laurent 
JUVILLE	85		BLASSELLE Hervé 		FARKAS Dominique 
LAGARDE	86		HAMANT Livier 		LAFLOTTE Marie
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	87		ETIENNE Gilles 		LALLEMENT Denis
LEMONCOURT	88		BOFFIN Christelle		PERNET Sonia
LENING	89		ERNST Antoine 		DUMONS Christophe
LESSE	90		TIAPHAT Benoît 		GRANDIERER Alban
LEY	91		FOUQUET Marie-Christine		BARBE Claude 





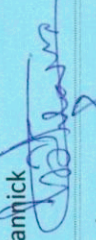

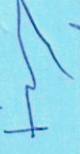

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
<b>LEZEY</b>	92		BELLANGER Boris 		MAIRE Thibault
<b>LHOR</b>	93		METZGER Philippe 		ROESSLER Cindy
<b>LIDREZING</b>	94		DURRENBERGER Pascal 		DORT Thierry
<b>LINDRE BASSE</b>	95		HAMANT Rémy 		TONNELIER Christian
<b>LINDRE HAUTE</b>	96		GUVON Olivier 		BLASIARD Christophe
<b>LIOCOURT</b>	97		DOUX Stéphane 		JULLIER Bernard
<b>LOSTROFF</b>	98		BEYEL Gaël 		THIRION Laurent
<b>LOUDREFING</b>	99		SIQUOIR Jean-Marie 		PELLEGRINI Nevio
<b>LUBECOURT</b>	100		TOUSSAINT André 		AUCHET Michel
<b>LUCY</b>	101		PIERRARD Joël 		DIDELOT Christophe
<b>MAIZIERES LES VIC</b>	102		MAUER Claude 		BERNIER Solange 
<b>MALAUCCOURT SUR SEILLE</b>	103		JACQUEMIN Maurice 		JACQUEMIN Robert
<b>MANHOUE</b>	104		KARMANN Nicolas 		ANTOINE François
<b>MARIMONT LES BENESTROFF</b>	105		AMPS Marcel 		KLEIN-BOUVIER Marie-Christine



Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	I à N
MARSAL	106		BERNARD Didier 		LEONET Sandrine 	
MARTHILLE	107		HIERONIMUS Gérard		KREMER Jean-Philippe 	
MOLRING	108		BELLO Maurice		BELLO Nathalie	
MONCOURT	109		NICOLAS Sylvain 		RAYEUR Didier	
MONTDIDIER	110		PFEIFFER Jean		TRIBOUT Guy	
MORVILLE LES VIC	111		NOEL Arnaud		URIOT Danièle	
MORVILLE SUR NIED	112		BELLOY Laurence		JACQUOT Daniel 	
MOYENVIC	113		SIMERMAN Jean-Marie		BALDIN Martine	
MULCEY	114		CLAUDEL Laurent 		DUPONT Marcel	
MUNSTER	115		MANNS Gérard 		LOHMANN Bertrand	
NEBING	116		SUPERNAT Thierry 		ROSENBERGER Régine	
NEUFVILLAGE	117		ROCH Jean-Marie 		ROCH Jean-Louis	



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
OBRECK	118		ROTH Laëtitia		CANTENEUR François
OMMERAY	119		HENRY Sébastien		BOUBEL Eric
ORIOCOURT	120		PIC Jean-Jacques 		GEIS Virginie
ORON	121		CHONE Jean-Marc		DULME André
PETTONCOURT	122		TOSI Marie-Claude 		MARTY Sylvain
PEVANGE	123		CHATEAUX Yannick 		BARBIER Laurent
PREVOCOURT	124		MEYER Gérard 		GIRARD Nicolas
PUTTIGNY	125		PERRIN Robert 		PELESZUCK Jean-Claude
PUZIEUX	126		QUENETTE Gaëlle 		DOLLMANN Françoise
RENING	127		FESTOR Michel		BEYLET Olivier
RICHE	128		FORET Robert		CORSAINT Fabienne
RODALBE	129		DISCHER Roland		PERNET Jean-Marie
RORBACH LES DIEUZE	130		BOUCHE Etienne		GRDJAN Jean



Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Proc.

Conseillers suppléants

O à Z

SAINT EPVRE

131

LEONARD Jean-Pierre

VINCENT Christelle

SAINT-MEDARD

132

SIMON-LALZACE Aurélie

VAUTRIN Claude

SALONNES

133

BROQUARD Jean-Pierre

TONNEILLIER Marie-Josèphe

SOTZELING

134

DIDIER François

COUREL Christian

TARQUIMPOL

135

BARTHELEMY David

BARTHELEMY Ghislain

TINCRY

136

DUSSOUL Gil

NASOY Jean-Louis

TORCHEVILLE

137

FRICHE Laurent

BESSEGA Bertrand

VAHL LES BENESTROFF

138

LALLEMENT Fabrice

PELTRE Brigitte

VAL DE BRIDE

139

FIEBIG Vincent

VAL DE BRIDE

140

LAIR Jacques

VANNECOURT

141

RAMBOUR Michel

LOUIS Guy

VAXY

142

LALLEMENT Claude

CEZARD Frédéric

VERGAVILLE

143

BECK Gérard

VERGAVILLE

144

PILEGGI Daniel

VIBERSVILLER

145

KLEIN Valérie

LEFEVRE Jean-Claude



Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
VIC SUR SEILLE	146		BENEDIC Isabelle 		
VIC SUR SEILLE	147		END Jérôme 		
VIC SUR SEILLE	148		KUNTZ Olivier 		
VIC SUR SEILLE	149		MASCHINO Agnès 		
VIC SUR SEILLE	150		ROESS Emilien 		
VILLERS SUR NIED	151		LEMALE Jean-François 		FOULE Gisèle 
VIRMING	152		HOUPTER Yolande		SCHERER Christian
VITTEBSBOURG	153		ROSTOUCHER Gilbert		
VIVIERS	154		CEZARD Bertrand		COLASSE Fabien
WUISSE	155		GUELLE Daniel 		ILLY Christophe
XANREY	156		REMILLON Carole 		VERGANCE Dominique
XOCOURT	157		AUMONIER Jean-Pierre 		HOUILLON Didier
ZARBELING	158		THIRY Stéphanie 		SAJOUS Sophie 
ZOMMANGE	159		GAILLOT Jean-Luc 		GAILLOT Laurent